

DEMANDE DE SUSPENSION D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT ANNUEL PASSEPORT MORBIHAN

LES REGLES DE SUSPENSION (Article II.5.6 du règlement de service)

La demande de suspension d'un contrat « PASSEPORT MORBIHAN » n'est possible que 12 mois minimum après sa date de début d'effet et en respectant un préavis de 2 mois à compter de la réception de la demande par les services du port . Une somme forfaitaire de 61€ sera facturée pour les frais de gestion inhérents à ce changement

La durée de la suspension est comprise entre 1 an minimum et 3 ans maximum.

Avant le 1^{er} janvier de chaque année, je préciserai à la capitainerie si je compte réactiver mon contrat dans l'année qui suit ou non, en fournissant le cas échéant la date souhaitée et en respectant un préavis de 2 mois.

Si, à l'issue d'une période de suspension, je n'effectue aucune demande de réactivation de mon contrat, ce dernier sera alors résilié de plein droit.

Je soussigné, **Client N° :**

bénéficiaire d'un contrat ANNUEL de réservation d'emplacement « PASSEPORT MORBIHAN »

signé le : prenant effet le : au port de LOCMIQUELIC.

pour le bateau :

▪ **NOM DU BATEAU :**

▪ **TYPE DE BATEAU :**

demande la suspension de ce contrat à compter du

pour une durée de

Pour information et afin de faciliter l'organisation des services du port, je vous précise que mon bateau quittera son emplacement au port le

J'ai pris connaissance des règles de suspension du contrat de réservation « PASSEPORT MORBIHAN » et je les accepte.

En cas de changement de bateau, il m'appartient de demander préalablement à la capitainerie la possibilité d'accueil de celui-ci.

Fait à :

Le :

Signature :

ENREGISTREMENT PAR LE PORT :

Tampon du port & Date de la réception de la demande :